

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE
Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN
Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL51-DE

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around and crosses over two horizontal strokes.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

MOBILITE

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE VANNES POUR LA REALISATION DE PISTES CYCLABLES, BOULEVARD DES ILES

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

La Ville de VANNES va réaménager le boulevard des îles, ainsi que les giratoires du Vincin et des îles. Ce projet vise à améliorer la circulation des modes actifs et des bus sur cet axe, situé en limite de la commune d'ARRADON.

Concernant les aménagements cyclables, la ville de VANNES souhaite résorber une discontinuité de cette entrée de ville, en créant des pistes cyclables unidirectionnelles. L'itinéraire entre ARRADON et VANNES sera ainsi entièrement sécurisé. Le projet d'aménagement prévoit :

- Une séparation par bordures, entre les modes actifs et les modes motorisés ;
- Une priorité des cycles et des piétons sur le giratoire des îles ;
- Une connexion aux aménagements existants : à la piste bidirectionnelle, boulevard de la Résistance, à Vannes et aux pistes unidirectionnelles récemment aménagées sur la RD101, côté ARRADON.

La réalisation des pistes cyclables est éligible à l'attribution d'un fonds de concours de GMVA. Cet ouvrage est situé entre la ville centre et une commune de première couronne, un axe structurant pour le territoire. Le fonds de concours sera donc attribué à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Le coût global du projet est estimé à 623 354 € HT. Les dépenses relatives à l'aménagement cyclable et éligibles à l'attribution du fonds de concours, sont évaluées à 310 852 € HT, pour un linéaire d'environ 1 000 mètres.

Au regard du linéaire de l'opération et des plafonds fixés pour l'attribution des fonds de concours (300€/ml), le soutien de GMVA s'élève ainsi, pour ce projet, à 150 000 €.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2024, il vous est proposé :

- d'attribuer à la Ville de VANNES un fonds de concours à hauteur de 150 000 €, pour la réalisation de pistes cyclables unidirectionnelles, situées boulevard des îles ;
- de signer la convention d'attribution correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

